

Du mi temps au temps complet avec 2 dimanche par mois

Par GIBAUD, le 23/09/2010 à 21:12

Bonjour,

Je suis salarié dans un Shopi (Commerce de détail à prédominance alimentaire) depuis avril 2005. Suite à la naissance de mon enfant, j'ai demander à mon employeur d'être à mi temps. A ce jour, je lui ai demander de reprendre un temps complet (35 heures par semaine). voici mes nouveaux horaires qui seront faite pour debut octobre 2010:

du lundi au vendredi : 8h - 14h

le samedi : 7h - 10h

et 2 dimanche par mois 10h- 13h

Hors, cela ne me fait pas les 35 heures par semaine que j'ai demander. Actuellement mon jour de repos est le jeudi, et mon jour de repos compensateur n'y sera pas en temps complet ?.

Sachant que c'est un commerce qui est ouvert tous les dimanches matins durant toute l'année. Et que nous avons un inventaire qu'il sera effectuer un dimanche. Comment devrais je être rémunéré ?.

En vous remerciant par avance. En l'attente d'une réponse le plus rapidement possible. Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sincéres salutations